

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Organisation du service des PEMF à la rentrée 2014 : le SNUipp-FSU interpelle le ministre

Date de mise en ligne : jeudi 27 février 2014

Description :

La généralisation des nouveaux rythmes à la rentrée 2014 aura une incidence sur les missions et le temps de décharge des PEMF qui est actuellement de 6 heures soit une décharge d'une journée et de 36 heures annuelles (l'APC dont les PEMF sont exemptés). Avec des journées scolaires raccourcies à moins de 6 heures, et une décharge maintenue sur une seule journée, le volume de décharge des PEMF va mécaniquement baisser. C'est inacceptable et ce d'autant que nous considérons que le volume de décharge devrait au contraire être porté à un vrai tiers temps (au moins 8h par semaine) organisé sur 3 demi-journées dans la semaine et ce pour qu'ils puissent assurer les visites de terrain des stagiaires et les interventions à l'ESPE comme le réaffirme les fiches métiers définissant leurs missions.

Vous trouverez ci-dessous le courrier d'alerte adressé au ministre sur le sujet.

Nous relayerons cette demande auprès des recteurs et IA dans le cadre de la préparation de la carte scolaire et de l'organisation des services.

Monsieur le Ministre

Lors des discussions du chantier métier, nous avons demandé que les conditions d'exercice des Professeurs des Ecoles Maitres Formateurs du 1er degré soient améliorées de façon significative.

Aujourd'hui, nous vous alertons que le fait que non seulement les PEMF n'ont pas bénéficié de temps de décharge supplémentaire pour exercer des missions essentielles au service de la formation mais de surcroît, à la rentrée prochaine, certains risquent de subir une nouvelle baisse de ce temps de décharge du fait de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires.

Depuis 2008, les PEMF pleinement investis dans la formation initiale, ont assuré l'accompagnement et le suivi des stagiaires qui se sont retrouvés en responsabilité de classe sans réelle formation.

Dans ce contexte, leurs conditions professionnelles se sont fortement dégradées. En effet, alors que le temps consacré au suivi sur le terrain n'a cessé d'augmenter, leur temps de décharge de service de classe a lui diminué, passant de trois demi-journées soit 9 heures par semaine, à une journée, soit 6 heures complétées par 36 heures annuelles.

Or, à la rentrée prochaine, le volume de décharge des PEMF va donc encore être mécaniquement raboté. Avec la généralisation des nouveaux rythmes, les journées scolaires seront ramenées à moins de 6 heures alors que la décharge des PEMF est maintenue sur une seule journée. Cette situation est inacceptable et ce d'autant que nous considérons au contraire que le volume de décharge devrait être globalement l'équivalent d'un vrai tiers temps organisé sur trois demi-journées dans la semaine et ce pour qu'ils puissent assurer les visites de terrain des stagiaires et les interventions à l'ESPE comme le réaffirment les fiches métiers rappelant leurs missions.

Acteurs incontournables de la formation initiale pour laquelle ils s'investissent sans compter, les PEMF méritent reconnaissance et considération. Or, aujourd'hui, ils n'ont pas les moyens d'exercer leur métier dans toutes ses dimensions.

A l'heure où vous déclarez faire de la formation initiale et de ses acteurs de terrain, une priorité, la situation qui attend les PEMF à la rentrée doit être rapidement corrigée et améliorée.

Pour cela nous demandons l'ouverture de discussions afin maintenant de reconnaître et de cadrer de manière réglementaire les missions, le temps de décharge et le régime indemnitaire des PEMF. Sur ce dernier point, une harmonisation est indispensable pour permettre à tous les maîtres formateurs en fonction de bénéficier des indemnités dans leur intégralité que ce soient celles de suivi et de tutorat ou l'ISAE.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.